

DG Inspection

Karin Froidbise  
Tél. : 02/528.40.00  
e-mail : Karin.Froidbise@fagg-afmps.be

Circulaire n° 640  
À l'attention de la DG Inspection

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexe(s)	Date
		1080859		09.05.2018

### Interprétation des termes « haute prévalence » – Loi du 5 juillet 1994 relative au sang et aux dérivés du sang d'origine humaine

Cher Monsieur,  
Chère Madame,

Dans les critères d'exclusion des candidats au don de sang, repris dans la loi du 5 juillet 1994 relative au sang et aux dérivés du sang d'origine humaine<sup>1</sup>, des modifications ont été apportées par la loi du 11 août 2017 portant des dispositions diverses en matière de santé<sup>2</sup>. Les exclusions suivantes ont été instaurées pour les candidats au don dans l'annexe de cette loi.

- Le partenaire est originaire d'un pays ou d'une région avec une haute prévalence du VIH et habite depuis moins de 12 mois dans une zone avec une faible prévalence	- Exclu pendant 12 mois après le dernier contact sexuel avec ce partenaire
- Personnes qui sont originaires d'un pays ou d'une région avec une haute prévalence du VIH	- Exclues pendant 12 mois après la fin de la situation."

Les termes mentionnés ci-dessus doivent être appliqués à la lumière du consensus médico-scientifique actuel. Vu les données fournies par les établissements de transfusion sanguine, sur la base des statistiques et des données relatives à la population fournies par ONUSIDA<sup>3</sup>, une haute prévalence du VIH doit être interprétée comme étant des pays où, sur la base d'une évaluation moyenne, la prévalence est estimée à > 0,6% chez la population adulte (15 – 49 ans). Le groupe des personnes âgées de 15 - 49 ans correspond au groupe de donneurs potentiels en Belgique.

Sur la base de ce qui précède, une liste de tous les pays où une haute prévalence de VIH a été constatée est jointe à la présente circulaire. Vous devez utiliser cette liste et l'interprétation précédente lors de vos inspections.

Les termes « après la fin de la situation » méritent également une explication. Lorsque la personne, qui est originaire d'un pays ou d'une région avec une haute prévalence du VIH, n'habite plus dans un pays ou une région avec une haute prévalence, il faut considérer la situation comme terminée. Ainsi, un candidat au don originaire d'un des pays de la liste en annexe, peut effectuer un don dès qu'il habite depuis au moins

<sup>1</sup> MB du 8 octobre 1994.

<sup>2</sup> MB du 11 août 2017.

<sup>3</sup> [http://www.unaids.org/sites/default/files/media\\_asset/HIV2017Estimates\\_1990-2016\\_17August2017.xlsx](http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/HIV2017Estimates_1990-2016_17August2017.xlsx).

12 mois dans un pays qui n'est pas repris dans la liste en annexe, pour autant que le candidat au don ne relève pas de tout autre motif d'exclusion.

Lors de l'inspection d'établissements de transfusion sanguine, vous devez donc interpréter les exclusions citées dans la présente circulaire conformément à ce qui précède.

Veillez agréer, Chère Madame/Cher Monsieur, mes salutations distinguées,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'X' followed by a long horizontal stroke and a curved flourish at the end.

Xavier De Cuyper  
Administrateur général

Pays à haute prévalence SIDA (>0.6%)

PAYS	ANNÉE	%
Angola	2016	1,9
Bahamas	2016	3,3
Barbade	2016	1,3
Belize	2016	1,8
Bénin	2016	1
Botswana	2016	21,9
Burkina Faso	2016	0,8
Burundi	2016	1,1
Cameroun	2016	3,8
Cap-Vert	2016	0,8
République centrafricaine	2016	4
Tchad	2016	1,3
Congo-Brazza/République du Congo	2016	3,1
Côte d'Ivoire	2016	2,7
Congo-Kinshasa/République démocratique du Congo	2016	0,7
Djibouti	2016	1,3
République dominicaine	2016	1
Guinée équatoriale	2016	6,2
Éthiopie	2016	1,1
Gabon	2016	3,6
Gambie	2016	1,7
Ghana	2016	1,6
Guinée	2016	1,5
Guinée-Bissau	2016	3,1
Guyana	2016	1,6
Haïti	2016	2,1
Jamaïque	2016	1,7
Kenya	2016	5,4
Lettonie	2016	0,7
Lesotho	2016	25
Liberia	2016	1,6
Malawi	2016	9,2
Mali	2016	1
Mozambique	2016	12,3
Birmanie/Myanmar	2016	0,8
Namibie	2016	13,8
Nigeria	2016	2,9
Panama	2016	0,8
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2016	0,9
Rwanda	2016	3,1
Sierra Leone	2016	1,7
Afrique du Sud	2016	18,9
Soudan du Sud	2016	2,7
Suriname	2016	1,4
Swaziland	2016	27,2
Thaïlande	2016	1,1
Togo	2016	2,1
Trinité-et-Tobago	2016	1,2
Ouganda	2016	6,5
Ukraine	2016	0,9
Tanzanie	2016	4,7
Zambie	2016	12,4
Zimbabwe	2016	13,5

Source: UNAIDS 2017 estimations